

December 17, 2009

Le 17 décembre 2009

Coram: LeBel, Deschamps and Cromwell JJ.

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et Cromwell

BETWEEN:

ENTRE :

Razibul Haque

Razibul Haque

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Ericsson Canada Inc., Commission des
lésions professionnelles and Commission de
la santé et de la sécurité du travail

Ericsson Canada Inc., Commission des
lésions professionnelles et Commission de la
santé et de la sécurité du travail

Respondents

Intimées

JUDGMENT

JUGEMENT

The application for an extension of time is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-019531-094, dated May 26, 2009, is dismissed with costs to the respondent Ericsson Canada Inc.

La demande de prorogation de délai est accordée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-019531-094, daté du 26 mai 2009, est rejetée avec dépens en faveur de l'intimée Ericsson Canada Inc.

J.S.C.C.
J.C.S.C.